

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

Avis 2018/04

Avis de dérogation pour la capture d'une espèce protégée : Iguana delicatissima

Contexte

Liguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est classé en danger d'extinction sur la liste rouge de l'UICN. Il est présent dans les Antilles Françaises en Guadeloupe, en Martinique et à Saint Barthélemy. Il est protégé depuis 1989 et bénéficie depuis 2011 d'un plan national d'action.

Dans ce contexte, le CSRPN de Guadeloupe a été consulté (23 mars 2018) pour deux demandes de dérogation, l'une concernant la capture et la perturbation d'individus et l'autre la modification de sites de ponte et ce pour l'ensemble des opérations qui concerneront cette espèce, pendant toute la durée du PNA, de 2018 à 2022.

Les populations présentes à Petite Terre et à la Désirade font déjà l'objet d'un protocole de Capture, Marquage, Recapture (CMR), avec pour objectifs l'amélioration de la connaissance de la dynamique de population et un suivi de l'état sanitaire et de l'état physiologique de la population.

Un millier de captures sont prévus, et pour chaque individu, seront effectués des mesures biométriques, physiologiques ainsi que la lecture ou la pose d'une puce pour pouvoir identifier chaque animal.

Les données de CMR seront analysées par Aurélien Besnard du CNRS.

Les captures seront encadrées par Eric Delcroix et Baptiste Angin.

Supports présentés

Les documents fournis par le pétitionnaire et la DEAL de Guadeloupe sont :

- Les Cerfa daté du 14 février 2018
- La demande du 15 février 2018 par la Direction régionale de l'ONF, assortie d'une note technique.
- Le PNA « Iguane des Petites Antilles » 2018-2012.

Analyse du CSRPN

Au vu de la nécessité d'avoir les analyses et les résultats aboutis des précédentes opérations de capture,

Au vu du besoin d'analyser plus précisément les opérations du PNA nécessitant d'une dérogation,

Le CSRPN de la Guadeloupe a décidé de ne prendre en compte pour l'instant que les opérations de CMR de l'année 2018 qui doivent se dérouler dans la Réserve naturelle des îles de Petite-Terre et sur la Désirade et se prononcera ultérieurement sur les autres actions et la pluriannualité de la demande.

Avis du CSRPN

En commission plénière du 12 avril 2018, le CSRPN émet un avis favorable pour les opérations de Capture-Marquage-Recapture qui doivent se dérouler en 2018 dans le cadre du Plan National d'Action de l'Iguane des Petites Antilles et sous la responsabilité

de l'Office National des Forêts représenté par son directeur Monsieur Jean-Louis Pestour,
à l'unanimité des présents.
Fait à Basse Terre, le 17 avril 2018.

Le Président du CSRPN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

G.Lebond